

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PILAT RHODANIEN**
9 rue des Prairies - 42410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
RÉUNION DU 04 JUILLET 2024

Délibération n°2024-07-17

L'an deux mille vingt-quatre et le 04 juillet, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Lupé, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de membres en exercice : 35
- Quorum : 18
- Nombre de membres présents : 28
- Nombre de votants : 32
- Date de la convocation : le 26 juin 2024

Objet : Environnement - Eau : Attribution du marché de travaux pour la sécurisation des captages de Jassoux sur la commune de Saint-Michel-sur-Rhône

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL (<i>Pouvoir de M. Yannick JARDIN</i>), Mme Brigitte BARBIER, Mme Nathalie BÉAL, M. Jean-Baptiste PERRET -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX (<i>Pouvoir de Mme Agnès VORON</i>), Mme Franceline COMAS, Mme Agnès VORON, M. Stéphane TARIN (<i>Pouvoir de Mme Martine JAROUSSE</i>) -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISSSET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON (<i>Pouvoir de M. Cyrille GOEHRY</i>).

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX
CHAVANAY :	M. Yannick JARDIN, (<i>Pouvoir à M. Patrick MÉTRAL</i>) -
CHUYER :	Mme Gisèle BONNAY -
PÉLUSSIN :	M. Jean-François CHANAL (<i>Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX</i>), Mme Martine JAROUSSE (<i>Pouvoir à M. Stéphane TARIN</i>) -
VÉRIN :	M. Cyrille GOEHRY (<i>Pouvoir à Mme Valérie PEYSSELON</i>).

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

PÉLUSSIN :	Mme Corine ALLIOD-KOERTGE.
------------	----------------------------

Mme la vice-présidente déléguée à l'Eau, à l'Assainissement Non Collectif et au Très Haut Débit rappelle que le conseil communautaire, par délibération n°2023-06-03 du 22 juin 2023, a approuvé le projet de l'opération de protection des captages des puits de Jassoux sur la commune de Saint-Michel-sur-Rhône et autorisé le lancement de la consultation pour le marché de travaux.

La consultation lancée par procédure adaptée avec une date de remise des offres au 30 mai 2024, est allotie en 2 lots :

- Lot 1 : Réseaux d'eaux pluviales sous RD, bordures et caniveaux de voirie,
- Lot 2 : Bassin de rétention et ouvrages annexes.

Le cahier des charges prévoyait une réponse obligatoire à la solution de base et aux deux variantes :

- Solution de base : canalisations en béton,
- Variante 1 : canalisations en béton haute performance,
- Variante 2 : canalisations en fonte ductile.

Trois entreprises ont répondu à notre consultation, dont deux ont répondu aux deux lots :

- Entreprise SADE CGTH (lot 1 et lot 2),
- Entreprise MONTAGNIER TP (lot 1 et lot 2),
- Groupement LMTP/MOUTOT (lot 1).

La candidature de l'entreprise MONTAGNIER TP a été écartée au motif que l'entreprise ne justifie pas de capacités techniques à effectuer les travaux très spécifiques en raison de la proximité avec la nappe phréatique.

À l'issue de l'analyse des offres, une phase de négociation a été lancée pour les deux lots. Les deux entreprises ont répondu dans le délai fixé.

La commission a proposé de retenir la solution variante 2 : canalisations en fonte ductile, afin de sécuriser au maximum le réseau par une perméabilité optimale.

À l'issue de la négociation, le classement s'établit ainsi :

- Lot 1 : 1^{ère} position : Groupement SADE CGTH/NGE ROUTES – 2855 Route du Haut Beaujolais – 42840 MONTAGNY – pour un montant de : 980 705.22 € HT, pour la solution variante n°2,
- Lot 2 : 1^{ère} position : Groupement SADE CGTH/GUINTOLI - 2855 Route du Haut Beaujolais – 42840 MONTAGNY – pour un montant de : 416 241.20 € HT – pour la solution variante n°2.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver l'attribution des lots suivants :
 - Lot 1 : Groupement SADE CGTH/NGE ROUTES – 2855 Route du Haut Beaujolais – 42840 MONTAGNY – pour un montant de : 980 705.22 € HT, pour la solution variante n°2,
 - Lot 2 : Groupement SADE CGTH/GUINTOLI - 2855 Route du Haut Beaujolais – 42840 MONTAGNY – pour un montant de : 416 241.20 € HT – pour la solution variante n°2.
- D'autoriser M. le président à signer les documents afférents.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

- Approuve l'attribution des lots suivants :
 - Lot 1 : Groupement SADE CGTH/NGE ROUTES – 2855 Route du Haut Beaujolais – 42840 MONTAGNY – pour un montant de : 980 705.22 € HT, pour la solution variante n°2,
 - Lot 2 : Groupement SADE CGTH/GUINTOLI - 2855 Route du Haut Beaujolais – 42840 MONTAGNY – pour un montant de : 416 241.20 € HT – pour la solution variante n°2.
- Autorise M. le président à signer les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the official stamp.

Secrétaire de séance



Valérie PEYSSELO

A handwritten signature in blue ink, written over the official stamp.